



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

LA DIRECTRICE DE L'INAO

À

MONSIEUR LE MAIRE

COMMUNE DE VALLONS DE L'ERDRE

18 AVENUE CHARLES-HENRI DE COISSE BRISSAC

SAINT-MARS-LA-JAILLE

44540 VALLONS DE L'ERDRE

Objet : PLU révision n°1

Angers, le 07 janvier 2021

Par courrier électronique en date du 16 décembre 2020, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, la demande de révision allégée n°1 du PLU de la commune déléguée de Saint-Mars-La-Jaille.

La commune de SAINT-MARS-LA-JAILLE se situe dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Maine-Anjou", ainsi que dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Val de Loire", "Cidre de Bretagne ou Cidre Breton", "Bœuf du Maine", "Oie d'Anjou", "Pâté de campagne Breton", "Volailles d'Anceis", "Farine de Blé noir de Bretagne" et "Whisky de Bretagne".

L'étude de ce document amène les services de l'INAO à faire les observations suivantes :

Ce projet de révision allégée du PLU consiste à soustraire de la zone agricole An inconstructible pour des motifs paysagers et environnementaux, trois ensembles fonciers situés autour de bâtiments d'exploitation existant pour une surface de 7 Ha en vue de les reclasser en zone A constructible.

Il est précisé que la constructibilité est ouverte aux seules exploitations agricoles et que les possibilités de construction se situeront à proximité immédiate des bâtiments existants.

Aussi l'INAO n'émet aucune objection à ce projet de révision.

Pour la Directrice de l'INAO,

Et par délégation,

Pascal CELLIER

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS

16 rue du Clon

49000 ANGERS

TEL 02 41 87 33 36

www.inao.gouv.fr